Vol. XVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 8 Aout 1889 No. 42.

La Bibliothèque du Parlement

ABONNEMENTS.
Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:
1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.





REPRODUCTIONS.

UN BERCEAU.

Comme un jeune poussin sous l'aile
De sa mère, l'humble berceau
Près de la couche maternelle
Sommeille à l'ombre d'un rideau.

Sa mère près de lui repose,
Elle hésite à fermer les yeux
Pour mieux surveiller ce nid rose
Qu'elle a fait chaud et soyeux.

De temps en temps elle s'incline,
Plonge sa tête au foud du lit
Et dans les flots de mousseline,
Un baiser joyeux retentit.

Mais elle devient tout rouge
Et son cœur inquiet frémit
Si, lorsque le bébé bouge,
L'osier de son berceau gémit.

Chère mère! ta vie entière
Palpite sous ce petit drap,
Elle pleure, elle est toute fière
De le voir, de le sentir là.

Car le berceau c'est tout un monde
Plein de promesse et d'avenir;
C'est la source pure et féconde,
Où l'homme apprend à rajeunir.

C'est à son chevet qu'on oublie
Les nuages des mauvais jours,
Il appaise, il réconcilie,
Il ressuscite les amours.

Sous son blanc rideau qui frissonne
Les sourires sont épiés;
Autour de lui chaque personne
Marche sur la pointe des pieds.

Ainsi que dans un sanctuaire,
On parle bas à son côté;
Et sur lui plane un atmosphère
D'amour et de sérénité.

Et quand sonne l'heure critique
Où le nid est abandonné,
On garde la sainte relique
Pour le prochain nouveau-né.

PENSÉES.

—Autant vaut la pensée d'un être, autant vaut sa parole.

—L'homme a besoin de quelque chose qui lui occupe le cœur.

—Il n'y a pas d'éloquence solitaire et tout orateur a deux génies, le sien et celui du siècle qui l'écoute.

—Ordinairement, les liens dont la cause n'apparaît pas ont une ténacité à l'épreuve des revers.

—Qu'on est heureux d'avoir un parti pris en quelque chose, et que ces pauvres incrédules sont à plaindre dès que la Providence, sous le nom de fortune, les trahit!

—La beauté qui est la source de l'honneur, l'est aussi des plus grandes désolations qui soient ici-bas, comme si la Providence et la nature se repentaient d'avoir fait à quelques-uns de nous un si riche et si rare présent.

BONTÉ.

L'homme qui ne fait aucun mal à ses semblables, mais qui ne leur fait non plus aucun bien, réalise-t-il de tout point l'idéal de l'homme, tel que nous le concevons?

Non, nous le regardons comme un homme sec et sans entrailles; nous le tenons en fort médiocre estime, et ne voyons nullement en lui le type de la beauté morale.

Celui-là, au contraire, nous paraît digne de tout notre respect et de toute notre sympathie, qui n'est pas seulement juste, mais encore bienfaisant; qui, non content de ne pas nuire aux autres, cherche toutes les occasions de leur être utile, et prodigue son argent, son temps, sa peine, sa vie même pour leur venir en aide. Il nous paraît un homme véritablement homme; il a de l'humanité!—Ferray.

ANGLAIS ET CANADIENS.

A voir les fanatiques d'Ontario déclarer la guerre comme ils le font à l'élément français et catholique du Canada, on serait bien porté à croire que la province de Québec, dont la grande majorité de la population est française et catholique, ne rend pas justice aux protestants de cette province, mais c'est tout le contraire. Les Canadiens-Français sont d'une générosité excessive envers leurs concitoyens d'origine anglaise.

Ainsi, le comté de Lotbinière, qui a une population de 20,244 catholiques contre 613 protestants a élu un député protestant, M. Joly, tant qu'il lui a plu de se représenter;

Richmond et Wolfe, dont la population catholique est de 18,320 contre 1,019 protestants envoie un représentant protestant au parlement fédéral;

Shefford, avec une population de 17,201 catholiques contre 6,032 pretestants, a toujours élu un protestant pour Ottawa;

Sherbrooke, où la majorité est catholique, savoir: 6,822 catholiques contre 5,399 protestants, est représenté à Québec et à Ottawa par deux protestants;

Montréal-Ouest a 25,175 catholiques contre 22,988 protestants, et est représentée par deux protestants;

Ottawa, qui a 38,500 catholiques contre 10,932 protestants, se fait représenter au parlement fédéral par un protestant;

Pontiac, où la population catholique est de 11,843 contre 8,516 protestants est représenté par un protestant.

Niera-t-on à l'élément français sa générosité envers les Anglais protestants?—*Le Courier du Canada.*

LA MÉDISANCE.

La médisance est un orgueil secret qui nous découvre la paille dans l'œil de notre frère et nous cache la poutre qui est dans le nôtre; une envie basse qui, blessée des talents ou de la prospérité d'autrui, en fait le sujet de sa censure et s'étudie à obscurcir l'éclat de tout ce qui l'efface; une haine déguisée, qui répand sur ses paroles l'amertume cachée dans le cœur; une duplicité indigne, qui loue en face et déchire en secret; une légèreté honteuse qui ne sait pas se vaincre et se retenir sur un mot, et qui sacrifie sa fortune et son repos à l'imprudence d'une censure qui sait plaire; une barbarie de sang-froid, qui va percer notre frère absent; un scandale pour ceux qui nous écoutent: une injustice où vous ravissez à votre frère ce qu'il a de plus cher. La médisance est un mal inquiet qui trouble la société; qui jette la dissension dans les cités; qui désunit les amitiés les plus étroites; qui est la source des haines et des vengeances; qui remplit tous les lieux où elle entre de désordre et de confusion; partout ennemie de la paix, de la douceur, de la politesse; c'est une source pleine d'un venin mortel; tout ce qui en part est infecté et infecte tout ce qui l'environne.—Massillon.

LA LOI MILITAIRE.

La Révolution est maîtresse de nos destinées; elle dispose de la majorité d'une assemblée animée de sa haine; de la complicité du Sénat, modérateur en apparence, mais en réalité laissant libre cours aux mauvaises passions; d'un président qui s'empresse de mettre le sceau de l'Etat sur les lois les plus iniques. La loi militaire était son dernier mot.

La Révolution a dispersé les congrégations religieuses, établi le régime tyrannique de l'enseignement athée obligatoire, chassé des hospices les Sœurs de Charité, livré les maisons pénitentiaires à des géôliers, arraché le Christ des hôpitaux et des cimetières.

Cette œuvre diabolique a fait un mal incalculable, mais a trouvé en face d'elle le zèle et la charité.

On a offert des asiles aux religieuses chassées de leurs demeures; on a créé des écoles libres, des hospices libres; on a formé des cathéchistes, comme dans les pays infidèles. Tout n'était pas absolument perdu.

Mais la Révolution tenait en réserve un moyen plus puissant que tous les autres, pour détruire la foi: l'épuisement des sources du sacerdoce.

Il y a dix-neuf ans déjà, nous entendions, sur les places publiques, le mot d'ordre répété par des voix avinées, au milieu des lugubres détonations du canon "Les séminaristes à la caserne! Les curés sac au dos."

Les Prêtres, les Séminaristes, les Frères, les Sœurs, n'avaient pas attendu cette injonction sacrilège, pour aller se mettre au service des armées et des ambulances. Les Frères brancardiers étaient emportés eux-mêmes mourants par les soldats qu'ils allaient secourir; les blanches cornettes des Filles de la Charité étaient tachées de sang; et l'un de nos braves généraux a pu écrire un beau livre sous ce titre: *l'héroïsme en soutane.*

Deux soldats indisciplinés, le général Boulanger et le major Labordère, se sont présentés d'abord, le premier, pour donner à la Révolution la dernière édition d'une loi militaire, le second, pour en être le rapporteur.

Cette loi avait été, dix ans, souvent faite et défaite. Elle n'avait qu'un seul but: réaliser le plan impie de la destruction des noviciats de l'apostolat.

Renvoyée, tour à tour, d'Hérode à Pilate, elle a réconcilié les frères ennemis, qui se sont ligués pour l'imposer à la nation de Saint-Louis.

Aujourd'hui le vote final est impérieusement réclamé, par un nouveau rapporteur, qui ose mêler à la discussion des impiétés applaudies par la majorité, et obtenu, contrairement à l'avis des généraux les plus expérimentés, par un ministre de la guerre qui n'a jamais porté l'épé.

C'est le coup suprême! Car les Séminaristes et les Frères à la caserne, c'est la perte de la plupart des vocations qui ne sont pas absolument héroïques, et, dans des cas, celles des années de formation et d'études. Perte sans compensation aucune, car les auteurs de la loi se heurtent à des difficultés inextricables, et ne savent que faire des recrues, deux fois trop nombreuses, que procure ce système d'aveugle égalité sans restriction.

Plusieurs chambres de commerce, et notamment celles de Lyon, ont protesté contre les dispositions de la nouvelle loi qui portent un préjudice irrémédiable à l'industrie.

En vain Mgr Freppel a fait entendre sa parole aussi patriotique que chrétienne: l'éloquent prélat avait affaire à des sourds.

Un seul espoir relève notre courage, celui du réveil du bon sens de la foi. Il fallait que cette dernière iniquité fut jetée dans la balance.

Bientôt la voix du peuple désabusé appellera sur ce gouvernement impie, incapable et corrompu la justice de Dieu.

Joannes Blanchon.

CANAILLES ET VOLEURS

LES DERNIÈRES CONVULSIONS

Canailles! Voleurs! Voilà les deux mots qui ont caractérisé cette semaine toute notre politique.

Tous ceux qui nous gouvernent sont des canailles; le ministre de l'Intérieur et surtout celui de la Justice qui représente chez nous l'intégrité et l'honneur, est un ignoble voleur, complice de toute la juiverie des Meyer. On dit cela tout couramment!

C'est convenu.

Et le peuple entend cela, et hausse les épaules.

Et l'étranger entend cela, et hausse les épaules.

Et l'Allemagne, et l'Italie, et l'Autriche déjà roulent leurs canons. C'est déplorable!

Cette pauvre majorité fait vraiment de la peine. Ses pires ennemis ne pouvaient lui souhaiter une fin plus lamentable que celle à laquelle nous assistons. Elle semble s'attacher dans chacune de ses séances, à justifier, nous ne dirons pas le discrédit, mais l'indignation du pays, qui, depuis plus d'un an, ne cesse de lui signifier son congé.

Chaque séance nous a offert un spectacle bien fait pour augmenter le dégoût que le régime parlementaire inspire à la masse électorale.

Nous avons vu la majorité, affolée par le besoin de réhabilitation, s'enfoncer encore davantage dans la boue où elle est appelée à périr.

En présence d'une pareille situation, qui est tout à la fois humiliante et dangereuse pour la France, nous voudrions qu'aux prochaines élections le mot d'ordre général fût celui-ci:

A la porte tous les républicains, conservateurs ou non, qui ont fait partie de la Chambre! Ils sont tous également coupables: coupables de folie ou coupables de lâcheté. Qu'ils s'en aillent! Et qu'on mette à leur place des hommes nouveaux, capables de nous rendre la dignité, la sécurité et l'honneur. Qu'on nous donne, si on le veut, des Cassagnac de monarchie ou de république, mais pour l'amour de Dieu et de la France, qu'on nous débarrasse donc une bonne fois de toutes ces vieilles femmes qui, depuis vingt ans, trainent leurs jupons sur les bancs de la Chambre et déshonorent la nation.

Ce ne sont pas de vieilles femmes qu'il nous faut pour gouverner aujourd'hui; ce sont des hommes qui aient du sang dans les veines, et, dans le cœur, du patriotisme et de l'honneur.

Ernest Menusier.

DE L'ESPRIT DE CONTRADICTION.

Il est trop vrai que certaines personnes aiment la contradiction; elles n'attendent pas les occasions qui peuvent la faire naître; elles la recherchent, elles la provoquent. Ce n'est point toujours par malice; c'est souvent par goût: une conversation simple et paisible, allant droit son chemin, si intéressante et éclairée qu'elle puisse être, leur paraît monotone, sans saveur. Que leur faut-il le plus souvent pour engager une lutte de paroles où brillera leur esprit? presque rien. Il leur suffit d'une exagération ou d'un paradoxe lancé à propos. De bonnes gens s'y laissent prendre, et se croient obligés de répondre, non pas à la fin sans un peu d'animation ou d'irritation, au nom du sens commun; mais ce sont de bonnes gens, et, si l'on osait le dire, des naifs. Cependant, avec ces dispositions à contredire, on s'expose à être redouté, évité, quelquefois même lorsqu'on voudrait bien qu'il en fût autrement. J'ai connu un homme d'une assez grande valeur qui se trouva écarté insensiblement d'une société d'amis, parce qu'il avait pris l'habitude de répéter très souvent: "Ah! je ne suis pas de votre avis," et on avait observé qu'il prononçait ces mots, d'un premier mouvement inconscient, avant même d'avoir trouvé en quoi il différait d'opinion avec ceux qu'il était décidé à contredire; on se sentait ennuyé, fatigué ou blessé par ce procédé, qui entraînait mal à propos les esprits les plus pacifiques à des débats interminables et trop vifs; il semblait toujours dire: "Allons, en garde! Croisons le fer!" Un jour il entendit quelqu'un murmurer qu'il ferait aussi bien d'aller ferrailler ailleurs, et il disparut.—Ed. Charton.

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que le rôle d'évaluation de la Municipalité de Sainte-Anne est maintenant revisé et que le soussigné greffier de la dite municipalité est prêt à recevoir des applications afin d'inscrire sur la liste des électeurs le nom des personnes ayant droit d'y être inscrites. La liste sera terminée le deuxième jour de septembre A.D. 1889.

Daté à Sainte-Anne, ce quinzième jour de juillet, A.D. 1889.

L. G. GAGNON,
Greffier de la Municipalité de Sainte-Anne.
4ins.18-7-89.

PUBLIC NOTICE.

Public notice is hereby given that the Assessment Roll for the Municipality of Sainte-Anne is finally revised and that the undersigned Clerk of said municipality is ready to receive applications for the placing upon the list of electors the names of persons entitled. Said list to be closed on the second day of September A.D. 1889.

Dated at Sainte-Anne, this fifteen day of July, A.D. 1889.

L. G. GAGNON,
Clerk of the Municipality of Sainte-Anne.
4ins.18-7-89.



SOUMISSIONS POUR BLE.

Des soumissions seront reçues au bureau du Préfet du Pénitencier de Kingston, jusqu'à midi, samedi, le 17 août prochain, des personnes qui désireront s'engager par contrat à fournir au pénitencier, telles quantités de blé du Manitoba, Blé dur du printemps No. 1, qui pourront être demandées de temps à autres, jusqu'au 20 juin prochain.

Des formules de soumission et plus d'informations peuvent être obtenues en s'adressant au Préfet.

M. LAVELL,
Préfet.
Pénitencier de Kingston,
20 juillet 1889.
4i 25.7.89.



Le Manitoba.

Jeudi, 8 Aout 1889.

LA SITUATION.

Lorsque, la semaine dernière, nous attirions l'attention de nos lecteurs sur l'attitude prise par certains journaux anglais de cette province, au sujet de l'usage officiel de notre langue et aussi à propos de nos écoles séparées, nous faisions, entre autres, la remarque suivante :

Les organes du gouvernement ne cessent à tout moment, de revenir sur ce sujet et personne nous convaincra que ces journaux ne sont pas autorisés à parler comme il le font.

Nous étions alors loin de nous attendre à voir nos appréhensions se confirmer si tôt.

Le jour même de la publication de notre feuille, le *Sun* de Winnipeg, inspiré, dit-on, par le procureur-général Martin, annonçait le programme du gouvernement sur les questions de l'abolition de la langue française, de notre système actuel d'écoles séparées et du jury dans les causes civiles.

Le même jour, à une démonstration politique tenue à Souris City, au sud de Brandon, l'hon. M. Smart, ministre des travaux publics, débitait, en présence de l'hon. premier ministre Greenway, un discours-programme dans le cours duquel, dit-on, il se prononça pour l'abolition de la langue française et de notre système d'écoles.

Enfin, lundi soir, au Portage-la-Prairie, le procureur-général Martin se prononçait dans le même sens, en présence de M. Dalton McCarthy, en proposant un vote de remerciements à ce dernier qui venait de parler sur cette même question et sur celle des Jésuites.

Le sort en est donc jeté,—nous aurons à recevoir en chambre l'arrêt que nous réserve une majorité guidée par un gouvernement dont la majorité des membres parait être de même opinion hostile à ce sujet.

De 1871 à 1879, la question de modifier notre système d'écoles fut souvent agitée et sérieusement discutée ; mais, grâce à la défense énergique qu'opposèrent alors Mgr Taché et nos hommes publics, ce mouvement fut abandonné. Quant à la question d'abolir la langue française, elle n'est pas nouvelle non plus, puisqu'en 1879 une mesure fut proposée et même adoptée par la majorité de la chambre, pour en restreindre l'usage à l'impression des statuts et des journaux de la chambre—ce qui d'ailleurs se pratique rigoureusement aujourd'hui, — mais le lieutenant-gouverneur d'alors refusa de sanctionner cette loi et il n'en fut plus jamais question.

Il appartenait aux hommes d'aujourd'hui, subissant l'influence de l'agitation qui se fait dans la province d'Ontario en ce moment, de venir tenter de nous enlever un droit acquis par les traités les plus sacrés et par la constitution. Ce qui nous surpasse, surtout, c'est que, tout en admettant cette protection, l'on veuille passer outre. Nous sommes donc en butte à une persécution en règle ; il est inutile d'en douter, car, nonobstant toutes les protestations de bonnes dispositions envers nous des McCarthy, des Martin et des Smart, ces personnages en veulent à notre religion et à notre nationalité.

En traitant cette question, la semaine dernière, dominé par les sentiments pénibles que nous cause notre faible position, en vue des événements sérieux qui se préparent, nous avons peut-être été un peu sévère à l'adresse de nos confrères de la province de Québec ; mais jugée à distance et en dehors des influences qui dominent là-bas, leur manière d'agir nous a semblé étrange, c'est pourquoi nous avons cru devoir dire nos impressions franchement.

Loin de nous la pensée de vouloir refuser leur concours dans les circonstances difficiles que nous traversons ; mais, de grâce, qu'on n'aille pas faire avec notre cause une guerre de parti. Nos ennemis d'ici se recrutent dans les deux camps, en sorte que nous avons à compter exclusivement sur les hommes modérés, quel que soit le parti auquel ils appartiennent.

LES LOIS SCOLAIRES.

Voici, d'après le *Sun*, les changements que le gouvernement se propose de faire subir à la loi des écoles, dans le cas où le système des écoles séparées ne serait pas tout à fait aboli :

Abolition des deux bureaux de l'éducation ;

Abolition des positions de surintendants de l'Instruction publique ;

Nouvelle distribution des deniers publics affectés aux écoles ;

Formation d'un ministère de l'Instruction publique, ayant l'un des membres du gouvernement comme chef ;

Contrôle absolu du gouvernement sur l'enseignement, le programme des études et le choix des livres autorisés dans les écoles.

Lorsque nous disions, l'autre jour, que le gouvernement Greenway-Martin, sans avoir l'air de s'attaquer aux principes, changerait peut-être tellement la loi, qu'il ne nous resterait rien ou presque rien des privilèges qu'elle nous accorde, nous n'étions pas dans l'erreur, car, si l'on amendait la loi de cette manière, que vaudraient pour nous des écoles séparées qui ne le seraient que de nom ? Jamais nous ne consentirons à laisser l'éducation de nos enfants sous le contrôle d'un gouvernement qui peut être hostile à notre religion et à notre nationalité.

Pourquoi demander l'abolition de notre Bureau d'Education, présidé avec tant de zèle par notre vénérable archevêque, et qui ne coûte pas un seul sou à l'état ? Ah ! mais c'est que l'on veut soustraire au contrôle de cette importante institution l'enseignement de la jeunesse catholique ; c'est là une persécution odieuse, qui n'obtiendra pas l'appui des hommes modérés de la population anglaise de cette province, ou nous nous trompons grandement.

DALTON McCARTHY ET LE PROCUREUR-GENERAL MARTIN

L'on nous annonçait depuis quelque temps la visite de M. Dalton McCarthy, M.P., le chef des treize députés qui, à la Chambre des Communes, votèrent en faveur d'une motion blâmant le gouvernement d'Ottawa de ne pas avoir désavoué la loi de M. Mercier, règlant la question des biens des Jésuites dans la province de Québec.

Il est venu ce M. McCarthy, et lundi soir il donnait une conférence au Portage-la-Prairie. Il y avait foule pour l'entendre ; c'est le célèbre major Mulvey, de Winnipeg, qui présidait. La loge orangiste lui a présenté une adresse de félicitation à laquelle il répondit. Dans un discours d'une heure et demie de durée, il a fait, à sa manière, l'histoire des Jésuites, reprochant en même temps au gouvernement d'Ottawa de ne pas avoir désavoué la loi Mercier. Il a parlé d'antagonisme de race, de la langue française et des projets de Lord Durham pour nous faire disparaître comme peuple français en recommandant l'union du Bas-Canada avec le Haut. Il a essayé de se défendre des attaques portées contre lui, à cause de son hostilité à la foi catholique et à la nationalité canadienne-française. Après avoir attribué la cause des troubles à l'union de notre hiérarchie religieuse avec nos hommes politiques, il prétendit que l'acte passé par M. Mercier est le résultat du progrès de l'ultramontanisme, et que M. Mercier a été influencé par le fait qu'il est un ancien élève des Jésuites. Il condamna la suprématie du Pape reconnue par cette loi. Il parla ensuite de l'abolition de la langue française dans la Louisiane par le gouvernement des Etats-Unis. L'orateur dit que l'élément français prenait un ascendant marqué depuis plusieurs années et que la province de Québec était plus française aujourd'hui qu'il y a dix ans. Il parla ensuite de l'enseignement du français dans les écoles d'Ontario et ajouta que cette question pourrait fort bien causer la chute du cabinet de M. Mowat. Il ajouta qu'il apprenait avec plaisir qu'une mesure serait introduite à la prochaine session pour abolir la langue française dans Manitoba. Il condamna cette partie de notre constitution qui nous accorde ce privilège, exprimant en même temps l'espoir d'un remède de la part du gouvernement Impérial. Il dit, en dernier lieu, qu'il avait promis d'introduire à la prochaine session du parlement d'Ottawa, une mesure pour abolir la langue française dans les Territoires du Nord-Ouest.

L'hon. procureur-général Martin proposa un vote de remerciements à M. McCarthy. Il dit qu'il n'était pas en mesure d'annoncer quelle serait l'attitude définitive du gouvernement provincial sur les questions de la langue française et des écoles séparées, mais que ses sentiments et ses opinions personnels à ce sujet étaient connus depuis des années. Il espérait que si le gouvernement avait la bonne fortune de se maintenir à la prochaine session, ces deux questions seraient règlées une fois pour toutes. Il n'est pas antipathique aux Français. Il a parmi eux plusieurs amis et les considère, sous plus d'un rapport, des citoyens de valeur ; mais, ajouta-t-il, ce pays est un pays anglais. Comme ministre, il avait souvent eu le devoir désagréable de signer des comptes pour l'impression des statuts et autres documents officiels dans une langue étrangère. Il cesserait bientôt d'être ministre ou de signer ces comptes. Il était aussi de son désagréable devoir de signer des comptes pour le paiement d'octrois aux écoles catholiques pour $140, pendant que, dans la même proportion, une école protestante ne recevait que $65. Il est opposé à deux sortes d'écoles, et dit que la religion doit être enseignée seulement dans la famille et à l'église. C'est là le programme avec lequel il triomphera ou succombera. La constitution peut être contre ses prétentions, mais, ajouta-t-il, nous sommes dans le droit, et il n'est pas impossible d'obtenir un acte impérial conforme à nos vues.

Cette motion est appuyée par le maire Garland, puis la foule acclame la Reine, McCarthy, les *nobles treize*, et le procureur-général Martin.

Comme nos lecteurs peuvent en juger par ces discours, il y a entente parfaite entre M. Dalton McCarthy et le procureur-général Martin, malgré que jusqu'ici, ces deux hommes n'aient pas appartenu au même parti politique.

Nonobstant ce que nous ayions pu dire jeudi dernier, une chose nous a cependant frappé dans la discussion qui s'est faite depuis lors, et dans la presse et dans les assemblées : c'est qu'il n'a été nullement question des événements d'il y a quatre ans. Nous serions-nous trompé en attribuant cette agitation d'aujourd'hui aux effets de celle d'alors ? Dieu le veuille, car il ne resterait alors aucun prétexte possible à la persécution que l'on veut nous faire subir

LE DESAVEU.

La délégation nommée par le parti anti-jésuitique pour aller à Québec demander au gouverneur-général de désavouer l'acte des biens des Jésuites, a été reçue poliment par Son Excellence, mais n'a pas obtenu ce qu'elle demandait. Voici, d'après une dépêche, la substance de la réponse de Lord Stanley de Preston :

Ce n'est pas l'habitude de recevoir des députations comme celle-ci, mais comme il s'agit d'une affaire importante, je veux bien créer un précédent, avec l'approbation de mes aviseurs officiels.

Vous ne me taxerez pas, j'espère, d'un manque de respect vis-à-vis de ceux qui ont si éloquemment parlé tout à l'heure, si je m'abstiens ou d'approuver ou de désapprouver ce qu'ils ont dit. L'histoire des biens des Jésuites est trop bien connue pour que j'aie besoin de la passer en revue. Mais vous devez comprendre que ces biens étaient depuis longtemps à l'abandon ; personne ne voulait les acheter à cause de leur titre douteux, et pour cette raison, ils étaient presque sans valeur pour le gouvernement.

Je ne puis m'accorder avec cette partie de la requête où il est question des empiètements du pape. Il est vrai que le pape a été appelé à donner son aide dans la division proposée de ces biens entre les catholiques ; cela n'avait pas de rapport avec la législation de la province, mais seulement avec la division de l'argent après qu'il eût été accordé. Il n'a pas été fait d'allusion au pouvoir du pape dans le corps de l'acte, et je ne vois pas que l'autorité de Sa Majesté ait été assaillie. Je ne puis en conséquence désavouer l'acte sur ce chef.

Quant à la prétention que cet argent aurait été donné pour des fins ecclésiastiques, l'acte ne semble pas faire plus que restituer des biens dont une corporation avait été dépouillée sans compensation. Ils est arrivé souvent au gouvernement de reconnaître des réclamations morales de cette espèce, mais simplement de bonne grâce. On en peut trouver plusieurs précédents dans l'histoire de la législation de l'empire et je me rappelle plusieurs cas analogues qui se sont produits alors que je faisais partie du cabinet.

Quant aux prétentions formulées dans les erticles 5 et 6, je ne puis ni les admettre ni les contredire. Mais je ne crois pas qu'on ait droit de considérer le gouverneur-général comme une cour d'Appel, ayant les attributions requises pour porter jugement contre les aviseurs officiels du gouvernement et le parlement Je suis d'avis, en conséquence, que les ministres ont bien fait de refuser de déférer l'affaire au Conseil Privé après qu'ils eurent obtenu l'assurance qu'ils étaient dans leur droit.

Quant à la dissolution du parlement, elle ne pourrait être prononcée qu'en dernier ressort, et il n'y a rien dans la cause qui puisse justifier une mesure aussi extrême.

Je ne puis donc vous laisser le moindre espoir de voir l'acte désavoué. Pour peu que nous nous respections, ni le gouvernement ni moi ne pouvons révoquer la ratification donnée à l'acte. Personnellement, je regrette beaucoup d'avoir à donner pareille réponse à une délégation comme la vôtre, et j'ai essayé de vous la rendre la moins amère possible. Le gouvernement et tous les vrais amis du pays s'étaient flattés que le Canada était dans la voie de la prospérité, que les animosités de races et de religion étaient éteintes ; je ne puis, en conséquence, que vous demander, comme amis de votre pays de vivre et de laisser vivre, pour que plus tard vous puissiez vous rendre le témoignage d'avoir contribué à la réalisation du principal objet du patriotisme, le bien-être et la prospérité du Canada.

Cette réponse ferme et tout-à-fait juste devrait faire comprendre aux fanatiques qu'ils ont entrepris une agitation bien dangereuse, sans raison plausible.

Nous nous tromperions grandement si cette dernière tentative ne mettait pas fin au mouvement si regrettable des ennemis de notre religion et de notre nationalité.

UNE INDISCRETION

Le *Sun*, de Winnipeg, commet une bien grave indiscrétion en donnant publicité au rapport de certaines difficultés qui semblent exister entre le lieutenant-gouverneur Schultz et les membres de son cabinet.

Notre lieutenant gouverneur, qui veut l'être de fait comme de droit, tient à se rendre compte de la responsabilité qu'il assume en signant les pièces et documents qu'on lui présente ; or, cette juste précaution ennuie, paraît-il, notre bouillant procureur général, qui menace d'agir de représailles.

Nous préférons laisser dire le *Sun* du 1er août.

"On sait de source absolument certaine que des difficultés sérieuses existent entre le lieutenant-gouverneur Schultz et ses ministres. Son honneur croit de son devoir de s'occuper de chaque détail de tout ce qui lui est soumis. Il veut avoir des statistiques et des renseignements certains.

"Les ministres se refusent à donner tous ces détails, prétendant qu'ils n'ont pas le temps de les recueillir et qu'ils ne sont pas pour s'en occuper. La conséquence de tout cela, c'est que les ordres en conseil restent sans être signés des semaines entières, au grand détriment des affaires ministérielles.

"On prétend qu'il y a une autre cause de difficultés entre le lieutenant-gouverneur et ses ministres. Il paraîtrait que les mandats du lieutenant-gouverneur pour l'hôtel du gouvernement sont donnés sous sa propre responsabilité et ensuite adressés au gouvernement pour paiement.

"Les ministres se refusent à payer ces mandats, prétendant qu'en vertu de la loi, le gouverneur doit faire une demande de ce qu'il a besoin et l'envoyer au département des travaux publics avant qu'aucun ordre ou mandat ne soit donné.

"Il est probable que ces difficultés qui sont dans l'ombre depuis longtemps finiront par éclater.

"On dit qu'il est probable qu'à la prochaine session, le gouvernement demandera à réduire les appropriations pour l'hôtel du gouvernement au salaire de $10,000 que le lieutenant-gouverneur reçoit du gouvernement fédéral.

N'est-ce pas que c'est édifiant de lire de pareilles choses dans un journal qui défend constamment le gouvernement, tout comme s'il était son organe ?

Nouvelles Politiques.

—On dit que les élections générales en France, n'auront pas lieu avant le mois de septembre et octobre prochain.

—L'hon. M. Laurier se propose de partir prochainement pour une tournée oratoire dans Ontario, à laquelle il consacrera sa vacance.

—Une dépêche nous apprend la mort de l'hon. Louis Victor Sicotte, ancien juge à Saint-Hyacinthe et qui a autrefois joué un certain rôle dans la politique de ce pays. L'hon. M. Sicotte était le collègue de feu l'hon. John Sanfield McDonald dans le cabinet McDonald-Sicotte, avant la confédération. L'hon. M. Sicotte est décédé à Saint-Hyacinthe.

—Il y a eu lundi dernier, à Montréal, un *caucus* politique de M. Mercier et ses partisans, en vue des élections générales qu'on aurait l'intention de faire.

—Les journaux de Winnipeg publient le rapport d'une entrevue avec l'hon. M. Prendergast, au sujet de sa position dans le cabinet, au cas où le gouvernement demanderait l'abolition de la langue française et des écoles séparées. La réponse a été ce que l'on devait attendre : M. Prendergast donnera sa démission.

—Le capitaine J. B. Labelle, député du comté de Richelieu, P. Q., aux Communes du Canada, est décédé ces jours derniers, après une bien courte maladie. C'était un homme d'une affabilité proverbiale et jouissant de l'estime générale de ses concitoyens. Il était, au moment de sa mort, le gérant de la compagnie de navigation du Richelieu.

—C'est aujourd'hui le dernier jour du délai accordé par la loi pour permettre au gouvernement de désavouer l'acte des Jésuites, et malgré toute l'agitation à ce sujet, rien n'indique une intervention quelconque de la part des autorités.

—On dit que M. S. Lesage du département des travaux publics, remplace Mgr Labelle comme député commissaire d'agriculture et que M. E. E. Taché sera transféré au bureau des travaux publics, à Québec.

—Il ne reste plus dans la législature d'Ontario, l'hon. M. Pardee étant mort, qu'un seul des députés élus en 1867, l'hon. Jacob Baxter, orateur. Dans l'Assemblée Législative de Québec, il en reste encore trois, l'hon. F. G. Marchand, orateur de l'Assemblée Législative, l'hon. J G. Robertson, ex-trésorier de la province, et M. Picard, député de Richmond et Wolfe. Dans la Chambre des Communes, il y a encore MM. Béchard Bourassa, Colby, Costigan, Geoffrion, Macdonald (sir John), Mackenzie, McGreevy, Mills et Alonzo Wright.

PETITE CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Un critique de goût, qui signe Paul T. Lafleur, un nom relativement peu connu dans la littérature, fait l'éloge de M. Louis Fréchette dans l'*Atlantic Monthly*, une revue de Boston. M. Lafleur reproche à notre poëte national de ne pas chérir tendrement les Anglais et de donner cours à ses sentiments français, et il signe hardiment Paul T. Lafleur.

En chantant les gloires de la patrie, nos luttes héroïques, l'aigle canadien devait déployer librement ses ailes, se faire un devoir de stigmatiser les iniquités de l'histoire. Autrement, sa poésie eût été sans chaleur, sans âme et sans vérité

Ceux qui connaissent l'histoire du Canada, même les Anglais, en sauront gré à M. Fréchette. Le savant critique de la revue américaine, saisit l'occasion de tirer ses griffes au clergé et aux institutions de la province de Québec, en leur appliquant cette épithète d'*écoles polytechniques de l'obscurantisme* du canaille Henri Heine, admirable écrivain d'ailleurs. M. Lafleur est ému, sa tête chauffe, et le cœur bat à lui rompre les côtes, quand il constate l'absence presque complète du sentiment religieux chez M. Fréchette. Ce n'est pourtant pas son plus grand titre de gloire à notre poëte. Sa petite histoire de France, édition Larousse, n'a pas vu cent exemplaires. Un peu plus loin, le critique rentre ses griffes, il fait même patte de velours et en profite pour trouver plusieurs de nos prêtres cultivés aux *écoles politechniques de l'obscurantisme.* l'abbé Casgrain, par exemple. Le plus grand titre de gloire de M. Fréchette, ce me semble, a été d'utiliser son beau talent en inspirant aux Canadiens-français l'amour de la patrie dans ses poëmes historiques.

***

Le gouvernement Greenway paraît bien décidé de se débarrasser de la langue française à la prochaine session. Ça les embêtes tout de même. Ils ont des doutes. La constitution est un peu gênante, et Ottawa pourrait opposer le désaveu, et l'on s'en souvient.

Serrons les rangs. Mieux vaut périr sur la brèche que de laisser ouvrir la porte à l'assiégeant.

Combattons froidement mais vigoureusement, en soldats bien disciplinés. Si la langue française disparait des documents officiels, nous la parlerons en la chérissant davantage, et la défaite aura été glorieuse. En avant ! *Vive la Canadienne.*

***

Guillaume d'Allemagne est arrivé en Angleterre au bruit du canon et des réjouissances publiques. Les chemins de fer sont encombrés, tout le monde va voir ce polisson d'empereur. Sa grand'mère, la reine Victoria, l'a embrassée sur les deux joues. Cette femme est héroïque, et il faut sauver la forme. Dans les dépêches, pas un mot de la douairière sa mère. L'aurait-il oubliée complètement.

Le Kaiser est aussi populaire en Angleterre que la langue française l'est à Ontario, et on adule le jeune potentat. C'est de la diplomatie, dit-on.

Voici *en gros*, le programme des promeneurs.

Lever au champagne à midi, revues et visites au club dans l'après-midi. Banquet le soir et coucher avec un mal de tête affreux.

La carte, des millions, pour le plus grand bien du peuple.

***

Les autorités américaines ont obtenu l'extradition de Burke, le prétendu meurtrier du docteur Cronin. Il est parti de Winnipeg entouré de tout le *humbug Yankee*, détectives, avocats, reporters, etc. Le prisonnier a été muet comme une carpe durant le trajet. Ses avocats lui avaient recommandé le silence, ce dont ils sont eux-mêmes incapables. Un irlandais ami du docteur Cronin, ou cousin plutôt, a voulu tirer sur Burke en passant dans le Dakota. Ce dernier remarqua alors "qu'il aimait autant être tué par une balle, que d'être pendu à Chicago." Les transes le prennent.

UBALD HÉLIO.

COLLEGE DE SAINT-BONIFACE.

PERSONNEL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1889-90.

Rév. P. H. Lory, recteur, professeur de théologie et de philosophie.
Rév. P. Ernest Desjardins, préfet des études et de discipline.
Rév. P. L. Drummond, rhétorique.
Rév. P. Blain, belles-lettres.
Rév. P. French, versification.
Rév. P. Lafortune, syntaxe.
Rév. P. Couture, éléments latins.
Rév. P. Fuchs, sciences et mathématiques.
Rév. P. Brault, géométrie et arithmétique.
Rév. P. Tourangeau, surveillant de récréation.
Rév. P. Robert, ministre et procureur.
M. Aylward, classe anglaise.
M. Gauthier, éléments français.
M. Campbell, classe élémentaire.
M. Beauparlant, salle d'étude.
Frères coadjuteurs :—Fr. Godet, infirmier, acheteur.
Fr. Lefebvre, menuisier.
Fr. Fortier, jardinier.
Fr. Bashnagel, cuisinier.
Fr. Fluet, réfectorier.
Fr. Bernard, linger.

Nouvelles Religieuses.

—C'est dimanche prochain que commence la retraite que doit prêcher le Rév. Père Dazé, O. M. I., à l'église Sainte-Marie, de Winnipeg.

—Le Rév. Père Proulx, S.J., de Brandon, et le Rév. Père Drummond, S.J., sont en retraite au Collège de Saint-Boniface.

—Les Révérendes Mères Hamel et Royal ont laissé Saint-Boniface mardi pour se rendre à Montréal où elles doivent assister à un chapitre particulier des RR. SS. de la Charité qui s'ouvrira le 19 courant.

—Mardi dernier, le 6 courant, il a été chanté, à Lachine, P. Q., un service funèbre à l'occasion de l'anniversaire du massacre de nos compatriotes par les Iroquois à cet endroit, il y a deux cents ans. La cérémonie a été bien solennelle et plusieurs discours patriotiques rappelant les hauts faits d'armes de nos ancêtres ont été prononcés à cette occasion.

—Les journaux de Montréal nous annoncent la nomination de M. l'abbé Jean-Baptiste Proulx, curé de Saint-Lin, à la position de vice-recteur de l'Université Laval, à Montréal. M. Proulx est un ancien missionnaire de la Rivière-Rouge et a laissé ici d'excellents et heureux souvenirs. Il est le fondateur des paroisses de Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Agathe, où ses dignes successeurs, en même temps ses anciens condisciples du Collège Sainte-Thérèse, les RR MM. Fillion et Samoisette, continuent les œuvres qu'il a si bien commencées. Nous nous joignons aux nombreux amis de M. Proulx pour le féliciter sur une nomination où l'appelaient ses talents et son dévouement.

Choses et Autres.

—Le dernier numéro de la *Gazette Officielle* des Territoires du Nord-Ouest annonce que MM. Alexis F. Dégagné, d'Edmonton ; Daniel Maloney, de Saint-Albert, et Louis D'Eschambault, de Pahonan, ont été nommés juges de paix.

Aussi, qu'un nouvel arrondissement scolaire composé des sections 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29, dans le township 46, rang 23, à l'ouest du 4ème méridien, a été formé et est connu sous le nom de "Le district scolaire catholique de Saint-Thomas Duhamel, No. 26 des Territoires du Nord-Ouest ;"

Et qu'à une assemblée des contribuables MM. Abraham Salois, Charles Saint-Germain et Elzéar Poitras furent élus syndics.

—Le correspondant montréalais de l'*Empire* lui télégraphie qu'il est bruit dans la ville que M. J G. H. Bergeron, député de Beauharnois, serait sur le point d'abandonner la vie publique pour entrer dans la société de Jésus.

—Un prêtre catholique, M. l'abbé Delles, un des esprits dirigeants du parti français, a été élu député au Reichstag pour la ville de Metz, en remplacement de M. Antoine, qui a quitté son siège pour aller résider en France.

—Le 15 août, les Acadiens du comté de Gloucester célèbreront leur fête nationale avec pompe et éclat dans l'une des belles paroisses de la rive sud de la baie des Chaleurs, connue sous le nom de Grand'Anse. Selon les rumeurs, cette démonstration sera sans précédents dans les archives acadiennes du comté de Gloucester.

—Un journal allemand annonce que lord Dufferin, ex-gouverneur du Canada, remplacera l'ambassadeur lord Lytton à Paris.

—Des expériences très curieuses viennent d'être faites au parlement italien avec le phonographe. L'instrument placé au-dessus de la tribune, a enregistré toutes les paroles de l'orateur, ainsi que les interruptions survenues à droite et à gauche ; il les a répétées fidèlement, avec une précision parfaite. En somme, le succès du phonographe a été très grand, et le jour n'est peut-être pas loin où il sera appelé à remplacer les sténographes.

—Le beau monument érigé sur la tombe de feu Sir George Etienne Cartier, au cimetière de la Côte des Neiges, à Montréal, est presque terminé.

Le buste en bronze du grand homme d'état, sculpté par Hébert, a été posé sur le socle en granit, et il ne reste plus qu'à placer un médaillon et quelques ornements sur les côtés du monument. La tombe de Cartier se trouve presque à l'extrémité nord du cimetière, près des dernières stations du chemin de croix.

—La commission judiciaire de la chambre des représentants du New-Hampshire étudie un projet de loi tendant à l'abolition de la peine de mort dans cet Etat. Le procureur-général, entendu par la commission, a dit que l'opinion publique réclamait l'abolition de la peine de mort, et que lui-même appuyait le projet de loi.

—Un traité d'alliance offensive et défensive vient d'être signé entre la France et la Russie.

République et autocratie se sont donné la main pour saper l'influence de ce spectre qui menaçait l'Europe : la triple alliance.

Cette alliance des deux plus fortes puissances européennes va avoir pour effet ou d'assurer la paix ou de précipiter un conflit.

PERSONNEL.

Madame E. P. Leacock est revenue de son voyage dans Ontario.

Sir A. T. Galt, ancien ministre des finances du Canada, est arrivé mardi à Winnipeg, où il séjournera une dizaine de jours.

L'hon. J. C. Aikins, ex-lieutenant-gouverneur, est arrivé lundi de Toronto, où il réside depuis son départ de Winnipeg.

M. l'abbé Rosemberg, de Paris, qui s'intéresse à la colonisation française en cette province, sera ici vers le quinze de ce mois.

Le Rév. Père Ernest Desjardins, S.J., du Collège Sainte-Marie de Montréal, doit venir remplacer le Rév. Père Schmidt comme préfet des études au Collège de Saint-Boniface.

Melle Poitras, sœur de Mesdames Félix Chénier et Alfred Royal, a laissé Saint-Boniface mardi pour retourner dans sa famille à Sainte-Scholastique, Qué.

M. Adélard Bussière, avocat, est arrivé de Montréal vendredi dernier en promenade chez son beau-frère, M. Jos. Tassé, de cette ville.

Le Rév. Père Fox, O. M. I. est de retour d'une mission à Qu'appelle, où les catholiques anglais lui ont présenté une adresse accompagnée d'une bourse de $50.

Le Rév. M. A. A. Cherrier, curé de l'église de l'Immaculée Conception, à Winnipeg, est allé en province de Québec.

NAISSANCE.

AUGER.—A Saint-Jean-Baptiste, le 27 juillet dernier, Madame Hector L. Auger, un garçon.

MARIAGE.

MOUSSEAU-SAVOIE—A Lorette, le 6 courant, M. Alfred Mousseau, fils de Dame Veuve Olivier Mousseau, à Melle Marie-Anne Savoie, fille de M. Simon Savoie.

DECES.

BOURDEAU—En cette ville, le 6 courant, à l'âge de 42 ans, M. Jean-Baptiste Bourdeau, typographe.

HOGUE.—A Winnipeg, le 4 courant, à l'âge de 23 ans, Philomène Hogue, enfant de M. Amable Hogue.

GAUTHIER.—A Saint-Pie, province de Québec, le 31 juillet dernier, M. A. Gauthier, écr., notaire public, à l'âge de 62 ans.

M. Gauthier était le père de Madame Kéroack, de cette ville, et le frère de M. Azarie Gauthier, de Sainte-Agathe.

Nous offrons nos condoléances à la famille.

TROTTIER—A l'Hôpital de Saint-Boniface, le 1er courant, à l'âge de 35 ans, Mélina Ménard, épouse de M. Alexandre Trottier, de Saint-Norbert.

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que le rôle d'évaluation de la Municipalité de Taché est maintenant révisé et que le soussigné greffier de la dite municipalité est prêt à recevoir des applications, afin d'inscrire sur la liste des électeurs le nom des personnes ayant droit d'y être inscrites. La liste sera terminée le quinzième jour de septembre A D. 1889.

Lorette, 31 juillet 1889.

Wm. LAGIMODIÈRE,
Greffier de la Municipalité de Taché.
4in 8.8.89



Soumissions pour un permis de couper du bois sur les terres de la Couronne.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumission pour un permis de couper du bois," seront reçues jusqu'à midi, lundi, le 26 août prochain, pour un permis de couper du bois sur la section 6, township 18, rang 15, à l'ouest du 1er méridien.

Des plans montrant la position approximative de la limite en question, et les règlements d'après lesquels un permis sera accordé, peuvent être obtenus à ce département ou au bureau de l'agent des bois de la Couronne à Winnipeg.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chêque accepté payable à l'ordre du sous-ministre de l'intérieur au montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis. Les soumissions faites par télégraphe ne seront pas considérées.

JOHN R. HALL,
Secrétaire,

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 29 juillet 1889. 1i 8.8.89

Chronique Locale.

—Il y aura assemblée du conseil de ville lundi prochain.

—C'est ce soir qu'il y a soirée dramatique et musicale à Saint-Norbert.

—Mardi matin, a eu lieu la bénédiction de la nouvelle chapelle de l'Hôpital-Général de cette ville.

—Le lot raflé au profit de l'église de Saint-Jean-Baptiste, a été gagné par M. Grant, cordonnier de Winnipeg.

—On dit que la nouvelle ligne de chemin de fer du Portage-la Prairie sera ouverte au trafic vers le 20 courant.

—M. Maxime Rocan, de Winnipeg, doit venir résider dans son logement de l'avenue Taché prochainement.

—La grande vente à réduction se continuera encore pendant tout le reste du mois chez M. F. E. Verge. Profitez-en.

—La rentrée des élèves au Pensionnat de Saint-Boniface se fera mercredi, le 21 courant, et celle au Collége, le mercredi suivant.

—Certains terrains situés dans la municipalité de Saint-Norbert seront vendus le 10 septembre prochain pour arrérages de taxes.

—Les travaux qui se font à l'académie Provencher avancent rapidement et seront terminées à temps pour la réouverture des classes.

—On parle d'une réception publique à Lord Stanley de Preston, notre gouverneur-général, qui doit venir ici dans le cours du mois prochain.

—Demain, il y aura une fête champêtre à l'hôtel du gouvernement, à Winnipeg. Madame Schultz a envoyé des invitations et donne un *at home.*

—A Winnipeg on a terminé la construction d'un chemin de fer le long de la Rivière-Rouge reliant la ligne du *Northern Pacific* à celle du Pacifique Canadien.

—La compagnie du *Northern Pacific* doit construire de vastes ateliers à Winnipeg cet automne. On est actuellement à creuser les caves de la nouvelle gare.

—M A. Smith agent d'Immigration demande des échantillons des produits de la province pour être exhibés dans Ontario. Quand exhibira-t-on dans la province de Québec ?

—C'est dimanche, à 3, heures p.m., que s'ouvrira, dans l'église Sainte-Marie de Winnipeg, une mission pour les paroissiens parlant la langue française. Le Rév. Père Dazé, O.M.I., en sera le prédicateur

—Dans la nuit de mardi, nous avons eu un fort orage accompagné de terribles coups de tonnerre. La foudre est tombée sur la buandrie du couvent et a causé quelques dégats à la couverture.

—C'est mardi prochain qu'aura lieu le pique-nique des épiciers, bouchers et boulangers. L'excursion se fera à Carman et le prix de passage sera de $1.25. Il y aura deux convois, l'un à 7 heures et l'autre à 8 heures du matin.

—C'est par erreur que nous annoncions il y a quelque temps une réduction du port des lettres entre Saint-Boniface et Winnipeg, de trois à deux centins ; le port n'est aujourd'hui que d'un centin, tel que demandé par M. LaRivière.

—Le comité des travaux publics de la ville, par l'entremise de Son Honneur le Maire, s'est adressé au gouvernement provincial pour demander de l'aide pour réparer le chemin en face de l'Hôpital-Général de cette ville.

—Il y a eu la semaine dernière une réunion d'un certain nombre de citoyens dans le but de prélever une souscription pour placer un monument sur la tombe de feu l'hon M. Norquay. Il y aura une assemblée publique dans le même but, le 15 courant.

—Un grand nombre de médecins des provinces de l'est sont en route pour Banff, Montagnes Rocheuses, où doit se tenir la réunion annuelle de l'Association Médicale. Au nombre de ceux qui sont partis de Montréal avant-hier soir, sont les Docteurs Desjardins, LaChapelle, Dagenais et Mount. Ils arriveront demain midi.

—Personne ne peut se plaindre du prix actuel de la farine, mais il faut savoir où acheter, et pour l'information de tous, nous donnons l'adresse de MM. Anderson & Lemieux, no. 245, rue Principale, Winnipeg. Prix — Patent Process, $2.80 ; Strong Baker, $2.60 ; Bon-Bon, $2.20 ; XXXX, $2.00 ; Superfine, $1 40. N'oubliez pas l'endroit : à quelques portes de la gare du *N. P. & M.*

—La photographie de tous les membres du concile a été prise ; nous avons eu occasion d'en voir l'épreuve et pouvons dire que c'est un portrait des mieux réussis. On pourra se procurer ce souvenir mémorable en s'adressant à M. J. M. Samson, rue Saint-Joseph Saint-Boniface Les dimensions du portrait sont de 14 x 18 pouces et le prix n'en est que de $2.00. 4in.

—Il n'est pas nécessaire d'aller chez les fruitiers pour acheter à bon marché ; après expérience, vous vous convaincrez qu'on achète à des conditions encore bien plus avantageuses chez MM. Anderson & Lemieux. Leurs fruits sont des plus beaux et viennent d'être reçus Vous pouvez avoir des pommes, bluets, pêches, poires, prunes bleues, melons, raisins, oranges, citrons, bananes, etc., etc. C'est toujours au no. 245, rue Principale.

$50.00. $50.00

Economie de cinquante piastres pour les personnes qui veulent s'associer pour faire venir du bois de construction, des lattes, du bardeau, des chassis, des portes, du papier à lambris de toutes sortes, au char.

Nous expédierons directement de la scierie à la station de chemin de fer la plus rapprochée de votre domicile, et vous économiserez par là le montant du fret jusqu'à Winnipeg et les frais d'un double chargement.

Jos. Davis, Gérant.

Economisez votre argent en nous donnant votre ordre pour bois de construction, bardeaux, chassis, portes, papier à lambris, et bois de chauffage et charbon. On parle le français. 3m. 16.5

Chronique de la Province.

Sainte-Anne-des-Chênes,

5 août.—Mercredi dernier, notre paroisse voyait arriver un bon nombre de pèlerins de la paroisse de Saint-Pierre. Le pèlerinage était sous la conduite du Rév. M. Jolys, qui a chanté la grand'messe. Le sermon a été donné par notre curé qui était heureux de recevoir dans son humble et pauvre église ces pieux et édifiants pèlerins venant de si loin, prier la bonne Sainte-Anne et vénérer sa sainte relique. Le pèlerinage à notre sanctuaire s'accroit se développe, et tous les jours du mois de juillet des pèlerins sont venus prier la bonne Sainte Anne, et tous s'en sont retournés heureux et contents. On parle de grâces et de faveurs extraordinaires obtenues. Il faut espérer que bientôt les pèlerins auront la consolation de prier la bonne Sainte-Anne dans un nouveau sanctuaire que la piété et la générosité des fidèles dévots de Sainte-Anne auront contribué à ériger en l'honneur de cette grande sainte et de cette femme forte qui eût l'honneur d'être choisie pour être la mère de la Vierge Marie. Les pèlerins de Saint-Pierre, après le dîner pris dans la salle du couvent, et après avoir assisté à la bénédiction du T. S. Sacrement et vénéré la sainte relique, ont quitté le sanctuaire de Sainte-Anna en nous disant : au revoir, à l'année prochaine, nous reviendrons plus nombreux encore prier celle dont le pouvoir est si grand auprès de Dieu.

Le dîner préparé par les dames de la paroisse, au profit de notre couvent, le jour même de la fête, a été un succès. Elles méritent de justes éloges pour le zèle qu'elles ont apporté et le travail qu'elles se sont imposé. Des tables pouvant asseoir 80 pèlerins avaient été dressées dans la salle du couvent, et le service s'est fait avec ordre et célérité.

Saint-Jean-Baptiste,

6 août.—La moisson est commencée et en général elle sera abondante. Le blé surtout est bien beau et sera prisé au No. 1 sur le marché.

—Nos commissaires d'école sont à faire construire une jolie maison d'école au nord de l'église ; ce sera un nouvel ornement pour notre village et une grande amélioration pour l'enseignement.

—Nos marchands d'instruments aratoires peuvent à peine fournir aux demandes de nos cultivateurs.

—MM. Martin et Corelli ont commencé ici un commerce de bois et font, dit-on, d'excellentes affaires.

—Les trois plus jeunes enfants de l'hon M. LaRivière, en visite depuis quelques jours chez M. Pierre Parenteau, sont partis lundi pour retourner à Saint-Boniface, accompagnés de leur père.

—Nous avons eu la semaine dernière la visite du Rév. M. Michel Charbonneau, ancien vicaire de cette paroisse. M. Charbonneau laissa Saint-Jean-Baptiste en 1880, après les malheureux événements de cette époque. Tous les anciens ont été heureux de revoir ce prêtre dévoué qui a laissé ici de si bons souvenirs. M. Charbonneau est actuellement curé de la mission de Lyon Mountain, dans l'état de New-York, diocèse d'Ogdensburgh.

—M. le curé Fillion a aussi eu la semaine dernière la visite de M. l'abbé Saint-Pierre, ancien curé de la Baie Saint-Paul et aujourd'hui missionnaire à Saint-Joseph, Dakota, de M. l'abbé Rickling, missionnaire à Olga, Dakota, du Rév. M. Pelletier, curé de Saint-Joseph, du Rév. M Jutras, curé d'Emerson et de M. l'abbé LaRivière, de Saint-Boniface. Aujourd'hui, M. l'abbé Dumesnil, du collège de Saint-Hyacinthe, Qué., reçoit l'hospitalité de notre curé.

—Chaque jour nos commerçants envoient à Winnipeg une quantité considérable de framboises et autres fruits cueillis dans les environs.

Sainte-Agathe,

7 août.—Les RR. MM. Dumesnil, de Saint-Hyacinthe et Charbonneau, ancien missionnaire de la Rivière-Rouge, ainsi que M. l'abbé LaRivière, de Saint-Boniface, sont les hôtes de M. le curé Samoisette.

—M. Eugène Gauthier-Landreville, fils de M. Azarie Gauthier-Landreville, de cette paroisse, entre au Collège de Saint-Boniface pour prendre charge de l'une des classes du cours français.

—On a commencé la moisson et le rendement est satisfaisant.

Saint-François-Xavier,

4 d'août—Plusieurs cultivateurs de cette paroisse ont commencés la coupe de leurs grains. La récolte qui paraissait devoir être chétive à cause de la sècheresse est beaucoup revenue depuis les dernières pluies de juillet. La moyenne du rendement, au lieu de 12 minots que l'on espérait, sera de 18 à 20 de l'âcre. Le blé surtout est superbe, on peut le dire.

—M. Patrice Breland est à se faire construire une jolie résidence sur sa propriété. Elle sera terminée sous peu. C'est M. Beaulieu de Saint-Boniface qui en a la construction.

—Le nouveau pensionnat est presque fini ; les travaux cependant souffrent quelque retard de ce temps-ci, vu les récoltes, mais il sera prêt néanmoins pour l'ouverture des classes dans un mois d'ici.

—Le Rév. M. Kavanagh à fait réparé dernièrement son presbytère, et on dit qu'il à l'intention de faire faire quelques réparations à notre modeste église. Des matériaux sont déjà sur les lieux. Ce sera là une chose que les paroissiens de Saint-François-Xavier verront avec plaisir sans doute, car s'ils n'ont jamais éprouvé un désir légitime, ce fut celui d'embellir leur temple.

—Il est fortement question ici d'avoir sous peu le téléphone. Ce sera, on peut le dire, une grande commodité pour notre localité, pour ceux surtout qui ont des transactions quotidiennes à Winnipeg. Espérons que ce projet réussira.

La Broquerie,

7 août.—M. Hormisdas Granger a été victime d'un accident la semaine dernière ; étant tombé de son cheval il s'est sérieusement blessé.

—Nos bois sont remplis d'ours et de loups et quelques fois ces hôtes incommodes viennent bien trop près de nos maisons causant de de grandes terreurs aux femmes et aux enfants. Nous invitons les chasseurs avides d'aventures à venir nous faire une visite.

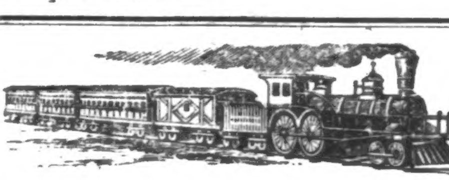
—La moisson est bien belle cette année dans notre paroisse, plus belle même que dans bien d'autres endroits. C'est une bonne leçon pour ceux qui méprisent les terres de LaBroquerie.

Saint-Norbert,

7 août.—M C. Henri Pacaud a été nommé maître de poste en remplacement de M. Elie Brisebois, qui a donné sa démission.

—C'est demain soir que doit avoir lieu la soirée musicale organisée au profit de notre couvent ; nous nous attendons à un grand nombre de visiteurs de Saint-Boniface et de Winnipeg, à cette occasion.

—Nos charmants bocages sont appréciés par tous ceux qui veulent venir faire une dînette champêtre, aussi les pique-niques s'y succèdent chaque semaine.



CHEMIN DE FER

NORTHERN PACIFIC ET MANITOBA.

HEURES DES CONVOIS

DEPUIS LE 9 AVRIL 1889.

Tous les jours excepté le dimanche.	Express No. 51 tous les jours.	Temps moyen du centre. Stations.	Milles.	Express No. 54 tous les jours.	Tous les jours ex'té. le dim.
					p.m.
1.25pm	1.40pm	A...Winnipeg.. L.	..	9.10a	4.09
1.10pm	1.32pm	.Emb. du Portage.	..	9.20a	4.15
12.47pm	1.19pm	....St. Norbert....	9	9.37a	4 38
11.55am	12.47pm	...Ste. Agathe...	24	10.19a	5.36
11.24am	12.27pm	..Silver Plains...	33	10.45a	6.11
10.56am	12.08pm	......Morris.....	40	11.05a	6.42
10.17am	11.55am	.St. Jean-Baptiste.	47	11.23a	7.07
9.40am	11.33am	.....Letellier.....	56	11.45a	7.45
8.55am	11.00am	L..West-Lynne. A.	65	12.10p	8.30
8.40am	10.50am	L...Pembina... A.	66	12.35p	8.45
	6.25am	..Winnipeg Junc..	..	8.50p	
	4.40pm	....Minneapolis...	..	6.35a	
	4.00pm	L....St. Paul.... A	..	7.05a	
	6.40pm	.....Helena.......	..	4.00p	
	3 40pm	..... Garrison......	..	6.35p	
	1.05am	.... Spokane	..	9.55a	
	8.00am	..... Portland	..	7.00a	
	4.20am	......Tacoma......	..	6.45a	

p.m. 2.30		a.m. 8.00	.....St. Paul.....	a.m. 7.30	p.m. 3.00	p.m. 7.30
p.m. 10.30	a.m. 7.00	a.m. 9.30	.....Chicago.....	a.m. 9.00	p.m. 3.10	p.m. 8.15
p.m. 6.45	p.m. 10.15	a.m. 6.00	......Detroit......	p.m. 7.15	p.m. 10.45	a.m. 6.10
	a.m. 9.10	p.m. 9.05	.....Toronto.....	a.m. 9.10	.....	p.m. 9.05
	a.m. 7.00	p.m. 7.50	....New York....	a.m. 7.30	p.m. 8.50	p.m. 8.50
	a.m. 8.30	p.m. 3.00	.....Boston.....	a.m. 9.35	p.m. 10.50	p.m. 10 50
	a.m. 9.00	p m. 8.30	....Montréal....	p.m. 8.15	.....	a.m. 8.15

Chars Dortoirs palais et chars Réfectoires

A CHAQUE CONVOI.

J. M. GRAHAM, Gérant général. H. SWINFORD, Agent général.

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que le rôle d'évaluation pour 1889 de la Municipalité Rurale de DeSalaberry est finalement révisé, et que le soussigné, greffier de la municipalité, est prêt à recevoir les applications pour faire inscrire sur la liste des électeurs le nom des personnes y ayant droit.

Ces applications seront reçues jusqu'à 2 heures p.m., jeudi, le vingt-deuxième jour d'août A.D. 1889.

L. M. P. NOEL, Greffier de DeSalaberry.

4i 4.7.89

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné, que le rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Norbert, pour l'année 1889, est maintenant révisé, et que le soussigné greffier de la dite municipalite est prêt à recevoir des applications pour faire entrer sur la liste des électeurs, le nom de toute personne y ayant droit. La liste sera close le 31ème jour d'août prochain.

Daté à Saint-Norbert, ce 1er juillet A.D. 1889.

G. T. LANDRY, Greffier.

4ins 11.7.89



CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à MIDI DE VENDREDI, LE 23 AOUT 1889, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrats offerts pour quatre ans sur chacune des routes suivantes, à partir du 1er octobre prochain :

Balgonie et la station du chemin de fer, 12 fois par semaine, distance calculée, ⅛ de mille.

Boscurvis et Moosomin, une fois par semaine, distance calculée, 107 milles.

Bridge Creek et station du chemin de fer, 3 fois par semaine, distance calculée, 3½ milles.

Carssdale et Régina, une fois par semaine, distance calculée, 22 milles.

Clarkleigh et Reaburn, deux fois par semaine, distance calculée, 40 milles.

Fort Francis et Portage-du-Rat, deux fois par mois, distance calculée, 160 milles.

Orrwold et Raven Lake, une fois par semaine, distance calculée, 12 milles.

Parklands et Qu'Appelle, une fois par semaine, distance calculée, 11 milles.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions des contrats offerts peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux différents bureaux de poste nommés et à ce bureau.

W. W. McLEOD, Inspecteur des B. de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 12 juillet 1889.

3ins.18-7-89

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que le rôle d'évaluation de la Ville de Saint-Boniface est maintenant révisé et que le soussigné greffier de la dite ville est prêt à recevoir des applications, afin de d'inscrire sur la liste des électeurs le nom des personnes ayant droit d'y être inscrites. La liste sera terminée le 24 août A.D. 1889.

Daté à l'Hôtel de Ville, dans la ville de Saint-Boniface, ce dixième jour de juillet, A.D. 1889.

P. FABIEN SOUCY, Greffier de la ville

4ins.11-7-89

PUBLIC NOTICE.

Public notice is hereby given that the Assessment Roll for the Town of Saint-Boniface is finally revised and that the undersigned Clerk of said Town is ready to receive applications for the placing upon the list of electors the names of persons entitled. Said list to be closed on the 24th August A.D. 1889.

Dated at the Town Hall, in the Town of Saint-Boniface, this tenth day of July A.D. 1889.

P. FABIEN SOUCY, Clerk of the Town.

4ins.11-7-89



AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que le rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Boniface est maintenant révisé et que le soussigné greffier de la dite municipalité est prêt à recevoir des applications afin d'inscrire sur la liste des électeurs le nom des personnes ayant droit d'y être inscrites. La liste sera terminée le vingt-quatrième d'août A.D. 1889.

Daté à Saint-Boniface, ce dixième jour de juillet, A.D. 1889.

EDWARD R. LLOYD, Greffier de la Municipalité de Saint-Boniface.

4ins.11-7-89

PUBLIC NOTICE.

Public notice is hereby given that the Assessment Roll for the Municipality of Saint-Boniface is finally revised and that the undersigned Clerk of said Municipality is ready to receive applications for the placing upon the list of electors the names of persons entitled. Said list to be closed on the 24th of August A.D. 1889.

Dated at Saint-Boniface, this 10th day of July, A D. 1889.

EDWARD R. LLOYD, Clerk of the Municipality of Saint-Boniface.

4ins.11-7-89

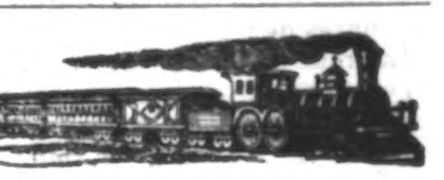


AVIS.

Avis est par le présent donné que toutes communications se rapportant aux affaires qui concernent le département des Affaires Sauvages, doivent être adressées à l'honorable E. Dewdney, comme surintendant général des Affaires Sauvages, et non comme ministre de l'intérieur, ou au soussigné. Tous les officiers du département devraient adresser leurs lettres officielles au soussigné.

L. VANKOUGHNET, Député surintendant général des Affaires Sauvages.

Département des Affaires Sauvages, Ottawa, 11 Mai 1889. 13ins 23.5.89



Chemin de fer Canadien du Pacifique

SERVICE DES CONVOIS

DEPUIS LE 11 NOVEMBRE 1888.

Stations	Départ.	Arrivée.
	Allant Est	Al. Ouest.
Winnipeg †	D 17.00	C 12.00
Portage du Rat	24 01	4.55
Ignace	7 20	22.00
Savanne	10.40	18.30
Port-Arthur	E 14.30	B 14.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg †	A dé 13.20	A ar 16.00
Portage la Prairie	13.52	13.37
Carberry	17.57	11.46
Brandon	C 18.15	A 10 45
Virden	20.10	7.41
Elkhorn	21.00	7.00
Moosemin	21.55	5.57
Broadview	23.55	4.10
Qu'Appelle	2.20	1.28
Regina	D 3.45	D 23.55
Moosejaw	ar 5 35	dé 22.05
	dé 5.50	ar 21.55
Swift Current	10.30	17.25
Maple Creek	14.18	13.24
Dunmore	16.42	11,07
Medicine Hat	17.30	10.50
Gleichen	23.00	5 50
Calgarry	C 1.20	3.35
Canmore	4.40	C 24.35
Banff	5.20	23.45
Field	8.35	21.25
Donald	11.10	17.55
Glacier House B. C.	12.35	14.30
Revelstoke	15.40	11.10
Kamloops	H 21.23	4.55
Savonas	.....	B ......
..Ashcroft	24.45	2.07
North Bend	ar 7.10	dé 19 51
	dé 7.35	ar 19.26
Agassiz	11.09	15.52
New Westminster	14.10	13.00
Vancouver	14.15	12.45
Victoria	H 21 00	3.00
	Allant Sud	All. Nord.
Winnipeg †	A dé 10.30	A ar 20.30
Dominion City	13.55	17.05
Emerson †	A ar 14.30	A dé 16.30
	All. Nord.	Allant Sud
Winnipeg	G 15.30	F ar 9.15
Selkirk Ouest	G 17.30	F dé 7.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg	G dé 9.00	G ar 14.20
Stony Mountain	10.00	13.30
Stonewall	G ar 10.30	G dé 13.00
	Allant S.O.	Allant N.E
Winnipeg †	F dé 12.30	G ar 15.30
Headingly	13,23	14.40
Barnsley	15.40	16.15
Treherne	18,38	9.32
Holland	F 19.35	G 8.35
Cypress River	20.20	7.50
Glenboro †	F 21.00	dé 7.15

All. S.-Ouest.			All. Nord-Est	
9 45	F12 40	D†WinnipegA	F12 50	15 32
11 20	14 27	......Morris......	11 20	13 35
11 47	15 15	†..Rosenfeldt..	10 52	12 55
13 35	15 55	Ar...Gretna ...	10 25	16 55
....	16 32	†...Morden.....	....	11 45
....	18 00	... Manitou ...	....	10 22
....	19 04	..Pilot Mound..	......	9 12
....	19 15	..Crystal City..	....	9 05
....	20 05	.. Cartwright ..	....	8 17
....	20 24	....Holmfield ...	....	7 54
....	20 48	....Killarney ...	....	7 22
....	21 42	AB oissevain D	....	6 12
....	22 30	A Deloraine D	F	5 15

† Stations où l'on peut manger.

RÉFÉRENCES.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mardi. C. Tous les jours excepté le mercredi D. Tous les jours excepté le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G. Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. Gén. du fret. LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.

WM. WHITE, Surint. Général. ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.

jno.18.12.84.

AGRICULTURE.

LE PLUS GRAND ENNEMI DU CULTIVATEUR.

Le crédit c'est la ruine des familles, surtout de celles des cultivateurs. Malheureusement on ne comprend pas assez cette vérité : de nos jours, il est plus difficile à beaucoup de cultivateurs de ne pas s'endetter que d'empêcher les eaux du Saint-Laurent de suivre leur cours. A cette époque de luxe, on est tenté de tout : c'est ce bout de ruban, cette jolie toilette, ce rien ; tout cela coûte si peu. Les comptes montent, s'accumulent ; et chez le marchand, et chez le voiturier, et chez le forgeron et partout, les intérêts d'argent augmentent. Au bout de quelques années, malheur aux cultivateurs qui n'ont pas les *reins* assez forts pour rencontrer ces affaires, payer ce capital accumulé, il faut qu'ils vendent et déguerpissent. Quant aux cultivateurs à l'aise qui se piquent d'être économes, bien souvent ils paient sans y penser une lourde taxe au crédit, les argents qu'ils dépensent en intérêts et en surcharge sur les effets qu'ils achètent à crédit se chiffrent annuellement par des milliers de piastres dans la province. Ces cultivateurs lâchent des cris de paon si l'on prélève sur eux une légère contribution pour bâtir une église, construire une école, faire une amélioration publique ; ils ne s'imaginent pas qu'ils paient souvent le double de cette contribution en intérêts d'argent ou autrement chez les marchands où ils ont des comptes continuellement ouverts. Mais que voulez-vous ? le crédit est passé dans nos mœurs, il nous saigne à blanc et personne ne crie.

COMMENT NE PAS S'ENDETTER.

"Comment vivre et ne pas s'endetter ? Est-ce chose facile, beau sermonneur ? me direz-vous."—Oui, c'est facile, avec un peu de prudence et de calcul.

Expliquons-nous ; je parle surtout pour mes amis les cultivateurs. Commençons par cette vérité bien simple : Il faut toujours calculer sa dépense à son revenu ; ensuite s'arranger de façon à avoir toujours de l'argent pour acheter les choses nécessaires à la vie ; c'est le grand point. Beaucoup de cultivateurs qui ont des paiements de terre ou autres à faire, se mettent à *sec* complètement pour rencontrer ces affaires. C'est un mauvais calcul ; quand ils ont donné ainsi tout leur argent, il leur faut bien vivre, manger, s'habiller et alors ils sont forcés d'acheter quelque chose à crédit : ils font de petites dettes par-ci par-là ; ce sont les plus dangereuses, les plus fatigantes. Le cultivateur sait au juste ce qu'il a à payer annuellement en intérêt ou sur un paiement de terre et se prépare en conséquence ; mais il est toujours surpris des petits comptes qui lui arrivent de côté et d'autres et qui le font périr, pour ainsi dire, à coups d'épingle. Prenons un cultivateur qui a $200 à payer par année : Est-il plus avantageux pour lui de donner à son créancier jusqu'à son dernier sou et vivre ensuite dans les dettes, que d'emprunter de l'argent et en payer l'intérêt pour pouvoir vivre sans s'endetter, faire son paiement et tâcher de prendre le dessus ? Suivant mon humble manière de voir, si le cultivateur se dénude de tout pour payer et s'il achète ensuite à crédit pour vivre, il se ruine ; tandis qu'autrement il a la chance de se tirer d'embarras, surtout s'il est un homme de calcul, s'il sait vendre et acheter.—*La Presse.*

PANSAGE DES CHEVAUX.

Le pansage des chevaux est nécessaire à l'entretien de leur santé.

Par le pansage bien fait on excite la fonction de la peau, et active la circulation et la digestion chez le cheval.

Le cultivateur doit veiller à ce qu'on l'exécute régulièrement tous les matins, et à ce que tous les objets nécessaires pour le pansage des chevaux se trouvent en bon état dans l'écurie. Tels sont l'étrille, la brosse, l'éponge, le bouchon de paille, le peigne et le cure-pied.

Le pansage peut se faire pendant que le cheval prendra son repas du matin ; si pourtant le cheval était difficile, hargneux et chatouilleux, on devrait absolument éviter de le panser pendant qu'il mange l'aveine, parce que par les mouvements d'impatience auxquels il se livre sous l'influence du pansage, il laissera tomber une partie de sa ration. Si le cheval a travaillé dans la matinée, on peut aussi lui faire un léger pansage avant de le remettre au travail dans l'après-midi : on attendera, pour exécuter ce second pansage que le cheval ait eu le temps de bien se sécher, si le matin il est rentré du travail, couvert de transpiration.

Pour bien faire le pansage, on passera avec légèreté l'étrille sur la peau recouvrant les parties molles du corps en commençant par la croupe et remontant vers le col, pour en détacher la poussière. Après l'étrille, on bouchonnera avec de la paille fraîche, qui est préférable au bouchon fait d'avance, et qui souvent est déjà gras, parce qu'on ne le renouvelle pas assez fréquemment. On continuera à enlever la poussière au moyen de la brosse en commençant par la croupe, à rebrousse poil, ayant soin de brosser la tête et le derrière des oreilles sans toucher les yeux, puis on retourne de la tête à la croupe en couchant le poil. On doit éviter de blesser le cheval par l'étrille, de crainte de le rendre difficile au pansage, veiller à ce que les dents ne soient pas irrégulières et trop tranchantes, et surtout ne pas la panser sur les parties osseuses, telles que la tête, les extrémités inférieures des membres, qui doivent se nettoyer avec la brosse, l'éponge ou la main. On doit avoir soin de bien brosser les crinières et la queue.

De temps en temps il est utile de laver les chevaux au savon et à l'eau, pour y prévenir l'accumulation de crasses, qui souvent développent des démangeaisons, forment des boutons et des crûtes ; le cheval ressent alors un besoin irrésistible de se frotter contre tous les objets à sa portée, et souvent use ainsi entièrement sa crinière et les crins de sa queue. Les yeux et les ouvertures naturelles doivent être lavées à l'eau pure, au moyen de l'éponge. On aura soin d'essuyer les yeux avec un linge après les avoir lavés ; en les laissant mouillés, la poussière s'y attache trop facilement.

Chez les chevaux de luxe, on donne au poil son lustre en le repassant après le pansage au moyen d'un morceau d'étoffe de laine ou avec la main légèrement mouillée.

Après le pansage on aura soin de faire graisser de temps en temps les pieds des chevaux. Une graisse composée de parties égales de suif, d'axonge, d'huile de poisson et d'un peu de colophane (composition de résine de térébenthine et de poix blanc) très propre à cette effet.—*Gazette des Campagnes.*

On DEMANDE

Une institutrice pouvant enseigner l'anglais et le français à l'école de Saint-Boniface-Sud.

S'adresser à

VICTOR MAGER, Secrétaire-trésorier.

2ins 28.8.89

GRANDE NOUVELLE !

— CHEZ —

M. Gentès & Cie.,

AVENUE TACHE,

Saint-Boniface.

M. Gentès vient d'ajouter à son vaste établissement un assortiment de

CHAUSSURES

des mieux choisis et qu'il vendra aux plus bas prix.

Pas de concurrence possible.

CHAUSSURES VENDUES

A 30 pour Cent

Meilleur marché qu'ailleurs.

CHAUSSURES DE TOUTES SORTES ET DE TOUS PRIX.

EPICERIES ET PROVISIONS,

Farine, Gru, Son, Avoine, etc.,

A DES PRIX QUE LE PUBLIC SAIT PLUS REDUITS QU'AILLEURS.

QUINCAILLERIE Ferblanterie. Et FERRONNERIE

EN GRANDE QUANTITÉ.

Notre magasin étant reconnu comme le magasin du BON MARCHÉ, nous sollicitons le patronage du public et nous lui garantissons satisfaction, comme par le passé.

M. Gentès & Cie.,

Avenue Tache. - Bloc LaRiviere,

SAINT-BONIFACE.

3m 18.4.89.



When I say CURE I do not mean merely to stop them for a time, and then have them return again. I MEAN A RADICAL CURE. I have made the disease of

FITS, EPILEPSY or FALLING SICKNESS,

A life long study. I WARRANT my remedy to CURE the worst cases. Because others have failed is no reason for not now receiving a cure. Send at once for a treatise and a FREE BOTTLE of my INFALLIBLE REMEDY. Give Express and Post Office. It costs you nothing for a trial, and it will cure you. Address Dr. H. G. ROOT, 37 Yonge St., Toronto, Ont.

NOUVEAUTÉS !

TOUS LES JOURS DU NOUVEAU.

Tous les departements sont au complet.

NOUS INVITONS CORDIALEMENT NOS PRATIQUES A VENIR NOUS VOIR POUR LEURS ACHATS D'ÉTÉ.

:o:

TOUS NOS ACHETEURS SONT L'OBJET DES PLUS

Grandes Attentions.

TOUTES NOS MARCHANDISES D'ÉTÉ SERONT EXTRAORDINAIREMENT RÉDUITES POUR FAIRE PLACE AUX GRANDES IMPORTATIONS D'AUTOMNE.

:o:

CHOIX LE PLUS VARIE DE CHEMISES BLANCHES POUR HOMMES.

Corps et Calecons en Merino et en Laine.

AU MAGASIN FRANCAIS, LE SEUL DU GENRE A WINNIPEG.

P. A. D'AUTEUIL,

432 rue Principale.

3m25 7 89

GRANDE VENTE -- -- SANS RESERVE !

Jusqu'au 15 Aout 1889,

D'UN ASSORTIMENT CONSIDERABLE D'HABILLEMENTS COMPLETS. PANTALONS DE TOUTES GRANDEURS. ASSORTIMENT DE CHAPEAUX A LA DERNIERE MODE. CORPS ET CALEÇONS. CHEMISES BLANCHES ET DE COULEUR. CHEMISES EN FLANELLE. CRAVATES, COLLETS, POIGNETS, BAS, Etc., Etc.

TOUT A 25 POUR CENT PLUS BAS QUE LES PRIX ORDINAIRES.

20 De REDUCTION sur les HABILLEMENTS FAITS a ORDRE **20**

A l'Enseigne des Ciseaux d'Or,

Chez C. A. GAREAU,

324 rue Principale, Winnipeg, Bâtisse Hargrave.

1a 28.2.89

Manitoba Lumber & Fuel Co. (Limited.)

BUREAUX :

363 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG,

(Côté Est de la rue Principale.)

COURS :-: A :-: BOIS

Au pied de la rue Water, près du chemin de fer Northern Pacific et Manitoba, et au chemin de fer Pacifique Canadien.

L'endroit le meilleur marché de Winnipeg pour

CHARBON, BOIS DE CHAUFFAGE ET BOIS DE CONSTRUCTION,

En gros et en détail.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOSEPH DAVIS, Gérant.

N.B.—Le public trouvera à nos bureaux des personnes parlant le français. 1a 16.5.89

ON DEMANDE

Un agent pour la vente, dans le Manitoba et le Nord-Ouest, du

PORTEUR DECAUVILLE,

chemin de fer portatif à pose instantanée, pouvant servir avec économie dans toutes les industries où il y a du transport à effectuer.

Pour conditions et renseignements, s'adresser à

E. RODIER,
Représentant au Canada de la
Société Décauville, ainé,
30 Rue St. Jacques,
Montréal.

jno.13.6.89.

AVIS.

Le soussigné est prêt à recevoir des applications pour placer sur la liste des électeurs pour la Municipalité Rurale de Cartier et de la partie de la division électorale de Cartier, comprise dans la dite municipalité, les noms des personnes en droit d'y être inscrits.

La présente liste sera close le 19ième jour d'août 1889, ou pas moins de six semaines après la première apparition du présent avis dans *Le Manitoba*, publié à Saint-Boniface, Manitoba.

JOSEPH LEMAY,
Greffier
de la Municipalité Rurale de Cartier.

Saint-Norbert, 1er juillet 1889.

4ins 11.7.89

DRUNKENNESS

Or the Liquor Habit, Positively Cured by Administering Dr. Haines' Golden Specific.

It can be given in a cup of coffee or tea without the knowledge of the person taking it; is absolutely harmless, and will effect a permanent and speedy cure, whether the patient is a moderate drinker or an alcoholic wreck. It has been given in thousands of cases, and in every instance a perfect cure has followed. *It never fails.* The system once impregnated with the Specific, it becomes an utter impossibility for the liquor appetite to exist. For circular and full particulars address GOLDEN SPECIFIC CO., 185 Race St., Cincinnati, O.

J. R. SUTHERLAND & Cie.,

— MARCHANDS DE —

BOIS DE CONSTRUCTION ET DE CHAUFFAGE

EN GROS ET EN DETAIL.

Bureaux et Cour à Bois, près du Pont Saint-Boniface, à Winnipeg.

BOIS DE PREMIERE QUALITE

A PRIX REDUITS.

Une visite est sollicitée.

1m 27.6.89

AGENTS DEMANDES PARTOUT



Cette montre se vend d'ordinaire $15.00. Pour 60 jours nous la vendrons à $4.98, avec la chance pour vous d'en avoir une pour rien. Coupez ceci et envoyez nous le avec 50c en timbres comme garantie que vous êtes de bonne foi, pour nos frais d'express, et nous vous enverrons la montre C. O. D. sujet à examen. Si tout est satisfaisant et tel que représenté, vous pouvez payer la différence et garder la montre, autrement cela ne vous coutera rien. Si vous nous en faites vendre 6, d'ici à 60 jours, nous vous en enverrons une gratis. Cette montre est importée et a un boitier en Silverine Dueber de 4 oz. face découverte, et garantie sous tous les rapports. Nous fesons rien sur cette montre, mais cela nous aide a vendre nos montres en or et en doublé, d'après notre grand catalogue que nous envoyons gratis. Envoyez votre ordre immédiatement. Cette annonce ne paraitra peut-être plus. Adressez : **A. C. Roebuck & Co., 57 & 59 Adelaide St. East, Toronto, Canada.** Nous recommandons cette montre à tous ceux qui liront cette annonce. En ordonnant, mentionnez ce journal.

Si vous désirez recevoir cette montre par la malle, il faudra envoyer le montant complet, car la marchandise ne peut pas être envoyée C. O. D. par la malle. Quand le montant complet de l'ordre est envoyée de suite, nous envoyons gratis une jolie chaine en or doublé.

J. W. SORSOLEIL & CIE

RUE WESLEY,

(Vis-à-vis la rue Sainte-Marie.)

COUR A BOIS

Au sud du dépôt du chemin de fer Northern Pacific et Manitoba.

L'endroit le meilleur marché de Winnipeg pour *Charbons, Bois de Chauffage et Bois de Construction.* En gros et en détail.

Une visite est respectueusement sollicitée.

N.B.—Le public trouvera à nos bureaux des personnes parlant le français.

Téléphone 611. *Boîte* 689, *Bureau de Poste.*

1a 4.7.89

Dr T. FAFARD,

MEDECIN DE L'HOPITAL SAINT-BONIFACE,

AVENUE TACHÉ, SAINT-BONIFACE.

Heures de consultation :—8 à 10 a.m., 2 à 6 et 8 à 10 p.m. 1a 4.4.89.

FORTIN & BUREAU,

AVOCATS—ATTORNEYS,

366 RUE MAIN, WINNIPEG, MANITOBA.

Argent à prêter sur hypothèque.

GEO. E. FORTIN, L.L.B.,
Saint-Boniface, Man.
JACQUES BUREAU, L.L.B.
Winnipeg.

6m 18.6.85

ECURIE DE LOUAGE.

No. 110 GARRY, WINNIPEG, No. 110.

MM. Pélissier & Frère propriétaires d'écurie de louage, de pension et de vente, donneront une attention spéciales aux chevaux et autres animaux malades qui leur seront confiés.

Fiacre à toute heure du jour et de la nuit. Communication par téléphone ; appelez le No. 165.

Winnipeg, 2 avril, 1884. 1an 23. 84

ECURIE DE LOUAGE, Etc.

M. NAPOLEON H. HOUDE vient d'ouvrir une *Ecurie de Louage, de Pension et de Vente* sur la rue Dumoulin, à côté de l'Hôtel Beauregard. Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

N. H. HOUDE,
Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

1a 12,5,87

AU COMMERCE !

HODGSON, SUMNER & CIE

MARCHANDS EN GROS DE

Marchandises Seches, Articles de Fantaisie

BIJOUTERIES ET JOUETS.

Nos commis-voyageurs commenceront leurs tournées dans quelques jours avec des assortiments complets d'échantillons d'automne. Notre maison est reconnue comme la plus considérable de tout le Canada.

Veuillez ne pas donner vos commandes d'automne avant d'avoir pu juger de la valeur et du prix de nos marchandises.

HODGSON, SUMNER & CIE.,

MONTREAL ET WINNIPEG.

Les plus grands exportateurs de racine à serpent (senega) de tout le Canada.

Ecrivez pour avoir des prix au

No. 38, Rue Princess, Winnipeg.

3m 4.7.89

MAISON ETABLIE EN 1879.

WM. BELL,

No. 288 Rue Principale, Coin de la Rue Graham.

:o:

Notre assortiment de Marchandises est au complet.

Articles de Toilette

— Pour hommes —

MARCHANDISES SECHES EN GENERAL.

:o:

Etoffes à Robes et broderies du dernier goût, Mousselines, Chambrés, Dentelles, Articles de fantaisie, Gants, Etc., Etc., Etc.

VIS-A-VIS LA GARE DU CHEMIN N. P. & M.

WINNIPEG.

1a.13.6.89.

SANTÉ POUR TOUS !!

PILULES et ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX.

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival ; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

LOTERIE NATIONALE de COLONISATION

Sous le patronage de M. le Curé A. LABELLE. Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la Province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

Classe D.

LE 26ME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Mercredi, 21 Août 1889, à 2 hrs. P.M.

VALEUR DES LOTS $50,000.

Gros lot : Un Immeuble de $5,000.00.

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble de	$5,000.00	$5,000.00
1 do	2,000.00	2,000.00
1 do	1,000.00	1,000.00
4 Immeubles	500.00	2,000.00
10 do	300.00	3,000.00
30 Ameublements	200.00	6,000.00
60 do	100.00	6,000.00
200 Montres d'or	50.00	10,000.00
1000 Montres d'argent	10.00	10,000.00
1000 Services de toilette	5.00	5,000.00
2307 lots valant		**$50,000.00**

$1.00 le Billet.

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.

Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité à moins d'une autorisation spéciale.

Tirages, le 3me Mercredi de chaque mois.

Le Secrétaire, S. E. LEFEBVRE.

Bureaux : 19, Rue St-Jacques, MONTREAL, Canada.

jno.12.1.88.